

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 19 septembre 2014

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

au décret n° 2014-77 du 29 janvier 2014 modifiant deux décrets fixant l'échelonnement indiciaire afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics.

Du 17 septembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM au décret n° 2014-77 du 29 janvier 2014 modifiant deux décrets fixant l'échelonnement indiciaire afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics.

Du 17 septembre 2014

NOR R D F F 1 4 0 1 6 4 7 Z

Texte modifié :

Décret n° 2014-77 du 29 janvier 2014 (JO n° 26 du 31 janvier 2014, texte n° 37 ; signalé au BOC 28/2014).

Référence de publication : Signalé au BOC 46/2014.

Le décret n° 2014-77 du 29 janvier 2014 est modifié comme suit :

Art 1^{er}. « CHAPITRE PREMIER. DISPOSITIONS MODIFIANT LE DÉCRET N° 2008-836 DU 22 AOÛT 2008 FIXANT L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DES CORPS ET DES EMPLOIS COMMUNS AUX ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU AFFÉRENT À PLUSIEURS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS » ; à l'article 1^{er}. Dans le tableau , titre de la 3^e colonne.

Au lieu de : « Au 1^{er} février 2015 » ;

Lire : « Au 1^{er} janvier 2015 ».

Art 2. « CHAPITRE PREMIER. DISPOSITIONS MODIFIANT LE DÉCRET N° 2008-836 DU 22 AOÛT 2008 FIXANT L'ÉCHELONNEMENT INDICIAIRE DES CORPS ET DES EMPLOIS COMMUNS AUX ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU AFFÉRENT À PLUSIEURS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS » ; à l'article 2. Dans les deux premiers tableaux, titre de la 3^e colonne.

Au lieu de : « Au 1^{er} février 2015 » ;

Lire : « Au 1^{er} janvier 2015 ».